

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 52

Artikel: Surnoms et dictons
Autor: Chambaz, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le renouvellement de l'année.

On a souvent critiqué, et avec beaucoup de logique, l'étrange habitude que nous avons de faire commencer l'année au premier jour du mois de janvier.

Est-ce qu'elle ne devrait pas commencer à l'époque où la nature se reprend à vivre, où la terre sort de l'hergourdissement hivernal, où le soleil retrouve ses forces, où la sève éclate aux bourgeons, où les ruisseaux semblent charrier la vie, où les choses déclinent et commentent le verbe aimer?...

C'est le chant plus joyeux de l'oiseau qui annonce réellement l'ouverture d'une année; c'est la terre renaissante et glorieuse qui en donne l'avis : il suffit d'avoir des yeux et des oreilles pour en être assuré.

Pourquoi donc avons-nous choisi le premier janvier, placé 80 jours avant l'équinoxe de printemps et 10 après le solstice d'hiver; pourquoi avoir pris, pour convier le monde à une universelle allégresse, l'époque la plus maussade de l'année, celle où la vie semble exilée, où l'on ne voit dans les choses que présages de deuil et de mort?

Le jour de l'an — c'est dans quatre jours — est accompagné de mille petites corvées qui provoquent de traditionnelles doléances. Mais c'est au fond une idée ingénieuse que d'avoir transformé en une période de fête — ou censée telle — cette date qui nous rappelle mélancoliquement que nous portons le poids d'une année de plus. Il y a presque de la crânerie dans cette façon d'accepter ainsi l'inéluctable marche du temps.

Il est vrai que les quelques jours qui précèdent le 1^{er} janvier ne sont pas sans une certaine douceur. On s'abandonne un peu, on se laisse vivre, on remet à l'année suivante les résolutions, les modifications projetées de l'existence. Est-ce la peine de rien changer quand l'année expire?

Et, dans une certaine paresse d'esprit, on s'accorde de soi-même des délais pour tout ce qu'on sent la nécessité d'entreprendre, on se donne le droit de goûter le charme qu'il y a dans l'indécision.

A plus tard les affaires sérieuses!

Avec un peu de superstition on attend une meilleure inspiration du renouvellement du calendrier; puis les préoccupations mêmes des devoirs de courtoisie, des égards nés des sentiments d'affection, amènent quelque oubli des soucis habituels.

Voilà comment nous passons d'une année à l'autre.

Sur-noms et dictons.

Nous retrouvons dans nos paperasses les notes suivantes, qui nous avaient échappé dans notre précédent article relatif aux sur-noms des communes vaudoises :

BELMONT. — Favrat a raconté cette jolie légende, à propos d'Arnex sur Nyon : « La commune faisait abattre un arbre. Le syndic s'y suspend aussi haut que possible, et ses su-

bordonnés forment la chaîne après lui, le premier suspendu aux culottes du syndic. Or, la chaîne ainsi formée, le syndic s'écrie : *Fidè alleincho, vé mè cratsi su lè man*, et il lâche l'arbre en s'écriant : *Tienna redalaie!*

Cette légende a été mise aussi sur le compte de la municipalité de Belmont, et l'on raconte en outre que cette dernière, dans le temps reculé où la salle de ses délibérations était fort mal éclairée (*borgne*, suivant l'expression consacrée), avait, un soir d'hiver, à se prononcer sur l'admission, comme « bourgeois », d'un pauvre charbonnier. Celui-ci, vers la fin de la séance, est appelé par l'huissier, pour entendre la décision du conseil. Il arrive, portant un singe sur le bras, que, dans la demi-obscurité habituelle, augmentée par un épais nuage de fumée de tabac, les conseillers prennent pour un enfant. Il dépose son fardeau, en entrant, sur le vieux poêle, chauffé « à blanc », paraît-il. Au bout de quelques minutes, la malheureuse bête, qui souffrait de la chaleur, se tordait dans d'affreuses contorsions. Les municipaux, inquiets, tournèrent la tête du côté du fourneau en ouvrant de grands yeux, mais, comme le dindon de Florian, ne distinguèrent pas très bien. Ils discutent encore un instant à voix basse. Enfin, le syndic lève la séance en disant au charbonnier : *Por vo, ne seïn ti d'accoc de vo rêchaidrè bordaï de Bimon; mâ quant à voutron valet, ne l'ai ya pas moian, ye fâ trau de pouletè menè!*

CHARDONNE. — Les braves vigneronns de ce village ont été accusés, sans doute par des « Dzoratai » jaloux, de remplacer le repas du soir par une descente à la cave, en s'excusant par ce propos : *Baivein onco on pot et ne medzerein rein dé sepa!*

LA MAUGUETTAZ (hameau de la commune d'Yvonand), *lè Merle*, les merles. Ce sobriquet ferait allusion à un *bouèbe* de 12 ans qui avait été envoyé par son père à la recherche de chevaux égarés dans les *fin*s du territoire. Après avoir erré une demi-journée à travers champs et haies, il revient à la maison tout joyeux, apportant, caché dans sa robe, un nid de merles, qu'il montre avec orgueil à son père en disant : *Tai, père, vouaite ceïn que ye trovà! Ceïn ne vau-le pas mi què tè tsévaux?*

Rappelons pour les personnes qui pourraient être étonnées qu'un garçon de cet âge fût vêtu d'une robe, qu'il était encore de mode dans le Gros-de-Vaud et ailleurs, il n'y a guère plus d'une trentaine d'années, de faire porter le costume féminin à beaucoup de garçons, même plus âgés.

Au risque de nous faire siffler, disons qu'au sujet de l'origine du nom même de ce hameau, l'on nous a affirmé qu'il lui a été donné parce que ses premiers habitants se seraient rendus coupables de la mort du guet communal. De là, l'homonymie étymologique de La-Mauguet-taz; qui, en effet, sonne : *la mort du guet*.

Cette relation se rapproche un peu de celle concernant Donneloye, où la *levure* du premier bâtiment de ce village, charpentiers et maçons se seraient vivement disputé une oie offerte par le propriétaire en criant à tue-tête :

Baillè-l'ouye! baillè-l'ouye! d'où le français a fait Donneloye.

N'oublions pas, d'ailleurs, que dans le domaine des traditions populaires, beaucoup de dictons circulent d'un coin du pays à l'autre sans varier grandement. Le dialogue ci-après en est un exemple, car il est mis, croyons-nous, à la charge de plusieurs petites communes de notre cher pays romand : *L'ai ya-le bin d'ai bravè dzeïn deïn voutron veladzo? — Oh! bin, vouaïque! Lo veladzo n'est pas tant grand!*

OCTAVE CHAMBAZ.

L'histoire d'après les journaux du temps.

Proclamation au peuple français.

C'était en mai 1815, alors que les armées alliées se préparaient à envahir la France. Le ministre de la guerre adressait au peuple français, l'appel qu'on va lire et que nous trouvons dans les journaux de l'époque. Il est daté du 3 mai 1815 :

1. Lorsque l'ennemi paraîtra, les habitants couperont les ponts, encombreront les routes. Ils cacheront ce qu'ils ont de plus précieux au fond des forêts. Ils envieront leurs familles afin de les mettre à l'abri. A l'approche de l'ennemi, le tocsin d'alarme doit se faire entendre. Les habitants se sauveront. Ils ne laisseront dans les villages que des vieilles femmes capables par leur âge d'en imposer à l'ennemi et de pouvoir leur rendre compte de ses opérations.

2. Aussitôt que l'ennemi aura fait un mouvement, les habitants partiront de leurs refuges. Guidés par de braves officiers, ils attaqueront les détachements isolés, les convois, les parcs de réserve. Ils suivront la queue des colonnes, et tout ce qui s'écartera doit tomber sous leur fer.

3. Ils s'opposeront par tous les moyens à ce que l'ennemi fasse des vivres. Ils enfouiront leurs provisions. Ils ne laisseront dans les maisons que ce qu'ils ne pourraient emporter. Lorsque les détachements ennemis viendront chercher des vivres, ils les recevront à coups de fusil, et ils leur donneront du pain de cartouches.

4. L'invasion ne pouvant être que momentanée, ils attaqueront l'ennemi dans sa retraite et feront justice des pillages qu'il aura fait. Le païsan s'enrichira. Les prises nombreuses qu'il fera, les convois qui tomberont en son pouvoir, l'indemniseront des vols qu'il aura essayés.

L'ennemi sera contenu; mais si momentanément il ne l'était pas, il est nécessaire que les Français soient bien convaincus de cette vérité « que l'union fait la force et que la France sera le tombeau de l'étranger! »

Un curieux ballet.

C'était sous le second empire. Une fête fut donnée aux Tuileries, pour laquelle les dames de la cour avaient imaginé un ballet dansé par douze charmantes jeunes femmes, costumées en abeilles. Quatre grandes ruches avaient été apportées dans la salle des maréchaux par des jardiniers, et à un signal de l'orchestre, on vit sortir de chacune d'elles trois jolies abeilles ailées, tenant à la main une guirlande de violettes, et formant ensemble des figures gracieuses.

En souvenir de ce quadrille d'un nouveau